

Etaient présents : Mmes MORIOT Eliane, POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, MM. AUTOURDE Eric, CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe, DUCHALET Jérôme, MATHIOU Nathan, SIDLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe

Etaient absents excusés : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (pouvoir donné Mme PRYMAS Marie), M. GUERARD Bruno (pouvoir donné à M. MATHIOU Nathan), Mme REGRAIN VAYSSE Martine, M. DURAND Jean-Pierre (arrivé en cours de séance)

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Pas d'objection.

## **DELIBERATIONS**

### **2020/31 : Aménagement rue Saint Hippolyte**

Afin d'assurer la sécurité des nombreux écoliers empruntant la rue Saint Hippolyte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un passage piéton et le marquage au sol d'un stop.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise en œuvre du passage piéton et de la bande stop. La proposition de la société AVOMARQ' pour un montant de 320,00 HT est retenue.

### **2020/32 : Achat d'un radar pédagogique**

Pour la sécurité des administrés, Monsieur le Maire propose l'achat d'un radar pédagogique. Cet appareil sera installé rue Saint Hippolyte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat du radar. La proposition de la société Elan Cité pour un montant de 2 191,50 HT est acceptée.

### **2020/33 : Achat de deux figurines prévention routière**

Pour parfaire la mise en sécurité de la rue Saint Hippolyte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat de deux figurines réfléchissantes, positionnables à l'abord d'un passage piéton.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 1 contre, l'installation de deux silhouettes de prévention rue Saint Hippolyte. L'offre de la société 5He SARL pour un montant brut de 2 989,00 HT est retenue.

### **2020/34 : Remplacement de la porte de garage de la mairie**

La porte de garage du bâtiment de la mairie, très vétuste, devient aujourd'hui dangereuse pour la sécurité de nos agents communaux et des élus qui peuvent y avoir accès. Le mécanisme est en effet très ancien. Considérant l'utilité quotidienne de cet accès et le risque encouru, Monsieur le Maire soumet donc à l'assemblée le remplacement de la porte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la pose d'un nouveau rideau qui sera motorisé. Le devis de la société COURTIS TRAVAUX est retenu pour un montant de 2 267,55 € HT.

*Arrivée de Monsieur Jean-Pierre DURAND à 18h42.*

### **2020/35 : Géolocalisation**

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses difficultés rencontrées par les gendarmes ou les pompiers dans leur intervention sur la commune pour la localisation des personnes. Pour ces motifs et afin de faciliter également la navigation GPS, Monsieur le Maire propose un devis de la société SIGNA CONCEPT pour un montant brut de 4 342,65 € HT.

Cette prestation comprendra la numérotation et la géolocalisation des habitants. Un suivi des maisons futures sera réalisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société SIGNA CONCEPT.

### **2020/36 : Achat de matériel pour les services techniques**

Monsieur le Maire rappelle qu'il devient nécessaire d'équiper les services techniques de nouveaux matériels afin de répondre entre autres aux exigences réglementaires. En effet, la Police de l'Eau interdit les collectivités d'utiliser du matériel équipé de moteur thermique aux abords des cours d'eau. De ce fait l'achat de matériel à batterie

s'impose à nous.

Il devient également nécessaire de faire l'acquisition d'un arroseur et d'une moto pompe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les devis de la société CLOUE :

- Matériel à batterie : 1 416,57 € HT et outils amovibles complémentaires : 2 724,21 € HT
- Arroseur : 2 500 € HT
- Moto pompe : 225 € HT

#### **2020/37 : Climatisation salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nombreux retours des personnes louant la salle polyvalente sur la chaleur omniprésente durant la période estivale. Les réservations sont, bien entendu, plus nombreuses en été et compte tenu de la configuration de la salle (exposition, baies vitrées), il devient nécessaire d'y installer la climatisation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à treize voix pour, une voix contre, le devis de la société DUMAS GIRY pour un montant de 16 506,70 € HT.

#### **2020/38 : WIFI salle omnisports**

Afin de faciliter les communications entre les diverses associations et leurs contacts, Monsieur le Maire a sollicité la société ATS Communication pour le déploiement de deux bornes WIFI à l'intérieur du complexe sportif. Une connexion Internet en amont sera à prévoir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à douze voix pour, deux voix contre, le devis de la société ATS Communication pour un montant de 624,00 € HT.

#### **2020/39 : Réfection de la mairie**

En réponse aux remarques établies dans un rapport lors de la visite du service « Hygiène et Sécurité » du Centre de Gestion de l'Allier en date du 23/10/2018, il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la mairie (dépose moquette sol et mur, peinture....) et d'aménagement des lieux (création d'un bureau...).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société SOGEB MAZET pour un montant de 10 000,00 € HT.

#### **2020/40 : Travaux de voirie**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le mauvais état de certaines voies communales et l'urgence qu'il y a à rénover ces voies de circulation qui s'avèrent aujourd'hui dangereuses pour les usagers. Sont concernées les rues ci-dessous nommées :

- Chemin des Côtes de Barge
- Chemin des Vignerons
- Allée du Château
- Lotissement Saint Georges

Trois devis ont été établis pour le Chemin des Cotes de Barge (poutre de rive, re-profilage et bicouche). Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la société COLAS pour un montant de 6 789,00 € HT.

Concernant les autres routes, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire et Monsieur Daniel SIODLAK, 1<sup>er</sup> adjoint, à faire établir les devis en vue des travaux :

- Re-profilage et bicouche (Chemin des Vignerons)
- Création de chicanes et de trottoirs (Allée du Château)
- Revêtement bicouche (Lotissement Saint Georges)

#### **2020/41 : Convention radio (RJFM ou RMB)**

En vue notamment de diffuser gratuitement les communiqués des associations de la commune, de promouvoir la vie communale dans divers domaines, deux radios locales ont donc été consultées afin d'étudier leurs propositions respectives et de créer un partenariat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place de la convention de l'Association Radio Jeunes Fréquence Montluçon (RJFM) pour une durée de six mois dans un premier temps (du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 28 février 2021) moyennant une contribution financière de 0,28 € minimum par habitant. Sur la base de la population municipale (statistiques INSEE) comptant 1 121 personnes, la participation de la commune s'élèvera donc à 157,00 € pour six mois.

### **2020/42 : Couverture hall de l'école**

Considérant la vétusté du polycarbonate de l'entrée de l'école primaire, Monsieur le maire suggère à l'assemblée le remplacement de la couverture du hall.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société KLEBER COUVERTURE pour un montant de 2 950,34 € HT.

### **2020/43 : Convention salle omnisports**

Afin de parer aux éventualités de nettoyage non exécuté et de ce fait d'encourager les locataires à rendre les locaux en parfait état de propreté, la convention de location de la salle est modifiée. Il est proposé de scinder le montant de la caution en deux sommes, l'une consacrée aux éventuels dégâts constatés sur les biens, l'autre en contrepartie du ménage non réalisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nouvelle convention.

### **2020/44 : Achat d'un panneau d'affichage**

Afin de tenir informée la population des divers évènements sur la commune, Monsieur le maire propose à l'assemblée l'installation sur le territoire vaudois de deux points d'information, l'un en mairie, l'autre à la salle polyvalente des « Trillers ».

Le premier projet serait une location qui sera étudiée dans le cadre des contrats qui nous lient actuellement avec la société Bureau & Gestion. Le second projet serait un achat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place des deux panneaux dont l'un fera l'objet d'un achat auprès de la société Elan Cité pour un montant HT de 3 880,65 €, prévu à la salle polyvalente.

### **2020/45 : Attribution logement du gardien (à huis clos)**

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Achat d'un souffleur pour les services techniques, adopté à l'unanimité. Prix estimé : 350 € (société Cloué).
- Installation d'un film anti-UV à la salle polyvalente en complément de la climatisation, adopté à l'unanimité. Prix estimé : 15 € du m<sup>2</sup> (extérieur), soit 200 m<sup>2</sup> x 15 € = 3 000 € HT.
- Gratuité aux associations sportives pour leur entraînement (gymnase+vestiaire), accord de principe. A valider lors d'un prochain conseil municipal.
- Vidéo protection de la salle omnisports, adopté à l'unanimité. Faire devis et effectuer les démarches auprès de la gendarmerie.
- Installation de trois abris bus (rue du Vignoble, rue des Cépages et Argentières), adopté à l'unanimité. Faire devis. Possibilité de création en régie interne avec achat du matériel.
- Fleurissement de la commune, adopté à l'unanimité. Etablir devis pluriannuel, déterminer les lieux, fixer les coûts.
- Création de deux boîtes à livres.
- Projet de garage solidaire sur la commune.
- Possibilité de remboursement de la construction de la buvette du rugby.
- Point sur les travaux de l'auberge, réunion mercredi 19 août 2020 à 14h00 avec l'expert judiciaire.
- Achat de climatiseurs : deux en mairie, deux à la cantine.
- Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID). Proposition de cinq noms pour la Communauté de Communes du Val de Cher :
  - Daniel SIODLAK
  - Jean-Philippe DELHOUME
  - Jean-Pierre DURAND
  - Laurent CRETAUD
  - Jérôme DUCHALET
- Chargeur pour tracteur : M. Eric AUTOURDE, conseiller municipal, a l'accord de principe pour démarcher les sociétés en vue de devis. Possibilité d'étudier l'achat de pièces d'occasion.
- Semis de la pelouse du terrain de rugby : à prévoir en fin de saison (Eric AUTOURDE).